



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
24 mars 2008
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2008

16-27 juin 2008, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de programme de pays pour Maurice
(2009-2011)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-8	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	9-11	3
III. Programme proposée	12-17	4
A. Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	13-14	5
B. Environnement	15-17	6
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	18-21	6
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Maurice (2009-2011)		8



I. Analyse de la situation

1. Le programme de pays pour Maurice (2009-2011) a été élaboré conjointement par le Gouvernement mauricien et le Bureau de pays du PNUD en consultation avec des acteurs non étatiques et des partenaires de développement. Il appuie le programme du Gouvernement visant à réaliser une croissance générale et profitable à tous, et est conforme au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

2. Avec un taux de croissance annuelle de 5 % environ, Maurice a réussi à diversifier ses activités économiques dans l'agriculture, l'industrie, le tourisme et les services financiers et aux entreprises. Depuis les années 80, le progrès social a été considérable. Dans le Rapport mondial sur le développement humain 2006, Maurice figure parmi les pays affichant un indicateur du développement élevé.

3. Maurice a tiré avantage de régimes commerciaux préférentiels pour le sucre et les textiles tout en élargissant sa base économique à de nouveaux domaines porteurs de croissance. Malgré cette évolution positive, Maurice doit faire face à la libre concurrence internationale. Les secteurs de production traditionnels sont soumis à des chocs majeurs, y compris la réduction progressive du prix garanti du sucre, le démantèlement de la Freeport Authority mauricienne, l'érosion de l'accès préférentiel aux marchés de l'Union européenne et des États-Unis et la flambée des prix du pétrole.

4. Des poches de pauvreté subsistent dans certaines régions, notamment à Rodrigues. Selon les indicateurs les plus récents, la proportion de pauvres, estimée sur la base d'une demi-médiane du revenu des ménages, est d'environ 8 % tandis que le taux de chômage se situe à 9 %. Les femmes représentent 61 % des chômeurs. Il faut donc s'efforcer de mieux aider les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

5. Le taux de prévalence du VIH, qui était nul en 2002, est passé à 1,8 % en septembre 2007 chez les 15 à 49 ans, dont 85 % de cas dus à la toxicomanie par voie intraveineuse. À cet égard, il importe de réagir rapidement, compte tenu de la corrélation étroite entre les personnes les plus exposées au risque de contamination et l'ensemble de la population, ainsi que du danger de propagation rapide du virus. Avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé, du PNUD et d'ONUSIDA, les autorités ont rapidement mis en place et généralisé un programme d'échange de seringues et une thérapie de substitution à la méthadone.

6. Pour faire face à ces problèmes, le Gouvernement a engagé un programme de réforme décennal qui repose sur quatre axes principaux : a) l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de l'efficacité du secteur public; b) le renforcement de la compétitivité dans le domaine commercial; c) la création d'un climat plus propice aux investissements afin de hisser Maurice parmi les 10 pays qui offrent les meilleures conditions d'investissement et d'affaire dans le monde et d) l'élargissement des possibilités de réaliser une plus grande équité. Les réformes sont inscrites dans un plan triennal de budgétisation par programmes, introduit dans le budget de 2007-2008, dans lequel le processus budgétaire n'est plus centré sur un cycle annuel d'activités lié à des intrants, mais sur des activités pluriannuelles axées sur les résultats. Un programme de formation a été mis en œuvre à l'intention des fonctionnaires et d'autres acteurs du secteur public, en prélude à un programme régional de formation qui sera exécuté par le Centre d'excellence multidisciplinaire régional qui doit être créé à Maurice.

7. Un programme de promotion économique, initialement prévu pour cinq ans et doté d'un budget d'environ 170 millions de dollars, aide à la création d'emplois et d'entreprises, à l'éducation et au logement de groupes vulnérables particuliers, tels que les chômeurs, et apporte un appui aux chefs de micro et petites entreprises, et aux ménages en difficulté et à faible revenu. Ce programme d'appui sera mis en synergie avec des programmes similaires pour une plus grande efficacité. Le programme « Zones d'éducation prioritaire » (ZEP), qui permet aux enfants pauvres d'avoir un meilleur accès à l'école et d'y obtenir de meilleurs résultats grâce à la réforme de l'enseignement et l'autonomisation des communautés locales, est en cours de réaménagement. Le secteur privé assume également la responsabilité sociale qui lui incombe.

8. Maurice a fait des progrès considérables en matière de gouvernance et de protection de l'environnement. Le cadre législatif et réglementaire a été amélioré pour favoriser l'activité économique et garantir le respect de la légalité, une plus grande transparence et responsabilité, ainsi que la bonne conduite dans les affaires et notamment la bonne gouvernance. Maurice est en tête de liste de l'Index Ibrahim de gouvernance africaine (<http://moibrahimfoundation.org/index/index2.asp>). Grâce à l'application de normes environnementales et à l'exécution de projets dans le cadre de la stratégie et du plan d'action nationaux en matière d'environnement, l'action de réduction des effets des changements climatiques sur l'économie se poursuit.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. Le programme de pays pour la période 2005-2007 a été étendu à 2008. Le PNUD a axé son action sur deux domaines stratégiques : a) la mise en place d'un environnement propice à l'élaboration des politiques et la prise de décisions pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et b) la promotion et la protection de l'environnement et l'énergie. L'égalité des sexes a été érigée en action à la fois ciblée et transversale. Le PNUD a apporté son concours au Gouvernement lors de la mise en place d'une méthode de budgétisation par programmes suivant un cadre de dépenses à moyen terme défini pour trois ans. Il s'est attaché à renforcer le mécanisme national pour l'égalité des sexes, ainsi que les capacités nationales d'intégration des questions de parité entre les sexes dans les politiques et stratégies. Il a en outre favorisé le renforcement des organisations non gouvernementales, les politiques et pratiques relatives à la responsabilité sociale des entreprises, l'introduction de pratiques pédagogiques novatrices et le rôle premier des écoles des zones d'éducation prioritaire, grâce à l'établissement de partenariats entre le secteur privé et la société civile. Une stratégie nationale des droits de l'homme a été formulée. Le PNUD a appuyé l'élaboration de la nouvelle loi sur le VIH/sida qui permet d'intensifier les services de prévention et de soins à l'intention des groupes les plus vulnérables. L'appui apporté aux technologies de l'information et de la communication (TIC) a notamment porté sur la préparation d'un plan d'action stratégique national dans les domaines de l'information et de la communication, qui recense les moyens de renforcer les TIC en tant que cinquième pilier économique de Maurice.

10. La composante environnementale a porté sur a) l'élaboration du plan national d'action relatif aux polluants organiques persistants; b) la réalisation d'un projet de protection d'une zone marine; et c) la création d'un réseau de zones terrestres protégées, la gestion durable des terres, l'efficacité énergétique dans les bâtiments, l'adaptation du tourisme et de la frange littorale aux changements climatiques et la réforme de la politique énergétique. Le Bureau de pays du PNUD est désormais chef de fil du projet régional relatif aux grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et somaliens et du projet régional de gestion intégrée des ressources hydriques et des eaux usées des petits États insulaires en développement de l'Atlantique et de l'océan Indien. Des synergies ont été réalisées avec d'autres programmes régionaux mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien, tels que le centre d'échanges prévu par la Convention sur la diversité biologique, le projet relatif à la pêche dans le sud-ouest de l'océan Indien et le projet portant sur les terres situées dans la partie occidentale de l'océan Indien, ainsi que le programme de gestion régionale des côtes.

11. Les bilans et l'audit annuels ont montré que le programme de pays devrait être plus ciblé car les ressources disponibles sont limitées. Les partenaires du Gouvernement ont souligné l'intérêt de compléter les services consultatifs en matière de politiques par un appui technique à l'exécution des politiques et stratégies proposées. L'évaluation des capacités des organisations chargées de l'exécution devrait être établie lors de la préparation du projet. En outre, il importe de mieux œuvrer au développement des acteurs non étatiques et de renforcer le partenariat établi avec eux.

III. Programme proposé

12. Le programme de réforme décennal de l'économie nationale servira d'ancrage au programme de pays, l'accent devant être mis sur le développement des capacités concernant quatre initiatives stratégiques : a) le programme d'autonomisation; b) les zones d'éducation prioritaire (ZEP); c) la budgétisation par programmes et les stratégies sectorielles; et d) la protection de l'environnement, l'énergie et la gestion des ressources naturelles. Dans l'appui à la budgétisation par programmes, on établit un lien entre la réduction de la pauvreté et les efforts en matière de gouvernance. Le fait de mettre l'accent sur une croissance inclusive et sur les réformes des finances publiques et de l'éducation est également conforme à la stratégie du PNUD-Afrique portant sur le renforcement des capacités pour une croissance favorisant les pauvres et l'obligation de rendre des comptes. L'égalité des sexes et le problème du VIH/sida seront intégrés dans les programmes d'activités à différents niveaux. Le programme obéira aux principes de la prise en main du programme par le pays, des partenariats multipartites et des synergies entre les quatre composantes pour en garantir la viabilité et les effets escomptés. La coopération régionale et Sud-Sud favorisera l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Les consultations sur le second plan annuel d'activités au sujet de l'aide au développement pour la période 2008/09 à 2010 ont eu lieu début 2008 entre le Gouvernement mauricien et les partenaires de développement, à savoir la Commission européenne, la Banque mondiale, l'Agence française de développement et le PNUD.

A. Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

13. *Programme d'autonomisation.* Le Gouvernement a fixé les objectifs ci-après : a) offrir un emploi à ceux qui ont perdu le leur du fait de la restructuration industrielle; b) promouvoir l'esprit d'entreprise et améliorer la compétitivité à l'exportation des entreprises; c) donner aux ménages vulnérables ou à faible revenu une aide transitoire au logement; et d) renforcer l'enseignement pour les enfants dont les parents font partie des groupes vulnérables. L'approche relative au renforcement des capacités sera axée sur : a) l'aptitude à l'emploi; b) l'esprit d'entreprise et le développement de micro et petites entreprises, en particulier chez les chômeurs, les jeunes et les femmes; c) la mise en place de mesures incitatives et la promotion de l'accès à des mécanismes divers de financement; d) le développement des instituts de formation et des organisations de la société civile pour renforcer les capacités des groupes cibles; et e) la prise en compte des enseignements tirés pour engager des actions. Le PNUD appuiera un processus d'apprentissage actif qui favorisera l'amélioration déjà en cours des services fournis. Le programme sur les zones d'éducation prioritaire relève des politiques gouvernementales de croissance favorisant les pauvres, et contribue à l'atténuation de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 2 car il permet de réduire le taux d'abandon scolaire dans les régions démunies. Il a été mené avec succès dans 30 écoles, y compris sur les îles Rodrigues et Agalega, améliorant les résultats scolaires grâce à une meilleure participation des populations locales. Il sera étendu à tout le pays au niveau du primaire, l'accent étant mis sur l'appui technique, le renforcement des capacités et la participation communautaire. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – qui a amélioré le programme d'alimentation à l'école –, le PNUD appuiera le Ministère de l'éducation et des ressources humaines et d'autres parties intéressées.

14. *Budgétisation par programmes, politiques et stratégies sectorielles.* Ces mesures visent à renforcer la responsabilité, assainir les finances publiques et l'administration et accroître l'efficacité des politiques et stratégies conçues pour l'application du programme de réforme économique décennal. Le PNUD appuiera la réforme gouvernementale concernant l'assainissement budgétaire et la dynamisation du secteur public. Il fournira des conseils et un appui technique de haut niveau pour appliquer intégralement la budgétisation par programmes dès l'exercice budgétaire 2008/09 et 2010/11. Son appui consistera notamment à : a) définir et mettre en œuvre un nouveau cadre budgétaire assorti d'un aménagement du manuel de gestion financière; b) introduire un nouveau « système général de fichiers » compatible avec le plan comptable et établir un nouveau système de gestion financière; et c) appliquer un programme national de renforcement des capacités de budgétisation par programmes à l'intention du personnel du secteur public et d'autres acteurs clefs, tels que les organisations de la société civile, en vue de les aider à mieux contrôler les dépenses. Un programme national de formation offrira une formation et un appui continu. Il est question de le relier à un programme régional de formation qui sera conduit en collaboration avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Initiative africaine de collaboration pour la réforme budgétaire.

B. Environnement

15. Le PNUD appuiera les initiatives locales et régionales visant à promouvoir la protection de l'environnement à Maurice et à stimuler la coopération régionale. Il renforcera les capacités nationales pour l'application de nouvelles mesures et d'une nouvelle législation relatives à la protection de l'environnement et veillera à ce que l'obligation de rendre des comptes et la transparence soient mieux respectées lors de la prise de décisions intéressant l'environnement. Il s'attachera particulièrement à élaborer une politique, un cadre institutionnel et des stratégies d'adaptation favorables et à créer des conditions propices à la gestion efficace des ressources naturelles et à l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé dans le domaine de la protection de l'environnement. En collaboration avec le Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le programme portera notamment sur des stratégies visant à mobiliser les acteurs non étatiques en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement.

16. Le PNUD aidera Maurice à tenir ses engagements et à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de conventions multilatérales sur l'environnement concernant l'établissement de rapports, en renforçant ses capacités nationales de collecte de données sur l'environnement, d'établissement de rapports et d'intégration de l'économie de l'environnement dans tous les systèmes nationaux de comptabilité. Des stratégies permettant d'atténuer l'effet des changements climatiques et de s'y adapter seront élaborées et appliquées à la gestion du tourisme et du littoral, secteur en pleine expansion.

17. Le programme portera aussi sur a) l'élimination des polluants organiques persistants; b) la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'extension des réseaux de préservation de la biodiversité marine et terrestre; c) la lutte contre la dégradation des sols pour maintenir la productivité des écosystèmes et les fonctions écologiques; d) l'élimination des obstacles à la conservation de l'énergie; et e) la mise en place de mécanismes pour un développement propre et d'un système de crédits d'émission de carbone.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

18. Durant toute la phase d'exécution du programme, une coopération étroite sera maintenue avec le Ministère des finances et du développement économique de manière à satisfaire les priorités nationales. L'exécution des produits fera l'objet d'une coordination avec les ministères concernés. Le programme sera exécuté en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, l'accent étant mis sur la mobilisation des moyens nationaux en vue de renforcer les capacités du pays et le faire bénéficier de l'expérience acquise aux niveaux national et international. Le suivi sera assuré conjointement par le Gouvernement, le Bureau du PNUD et les autres participants, et des examens annuels seront menés sur la base des indicateurs retenus au titre des résultats escomptés et des ressources mobilisées. La budgétisation par programme et la protection de l'environnement feront l'objet des évaluations obligatoires touchant des résultats obtenus. Les moyens d'action nécessaires et les mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation seront mis en place pour répondre aux exigences de l'évaluation.

19. Le PNUD entend établir des partenariats avec a) des organisations multilatérales telles que l'Union européenne dans les domaines de la parité des sexes, des droits de l'enfant, des changements climatiques et de l'énergie; b) la *Commission de l'océan Indien* pour une gestion durable du littoral, des milieux marins protégés et des grands écosystèmes marins et pour le reclassement de l'Observatoire des droits de l'enfant de la région de l'océan Indien en « centre régional du savoir »; et c) des organismes du système des Nations Unies : i) le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est déjà un partenaire s'agissant du mécanisme pour un développement propre (MDP); ii) la FAO financera le projet relatif à la gestion durable des sols et appuiera l'amélioration du programme d'alimentation à l'école; iii) le Fonds des Nations Unies pour l'enfance s'associera au projet de l'Observatoire des droits de l'enfant de la région de l'océan Indien; vi) l'UNESCO offrira un financement et un appui technique aux zones d'éducation prioritaire (ZEP); v) le Fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique rationalisera les processus nationaux de gouvernance à travers une expertise technique fournie par d'autres organismes des Nations Unies; iv) ONUSIDA – pour renforcer la lutte nationale contre le VIH/sida; vii) le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le FNUAP pour élaborer une stratégie sous-régionale de promotion de l'égalité des sexes; d) l'Agence française de développement – pour développer les énergies renouvelables; e) le secteur privé – pour cogérer les zones protégées et utiliser rationnellement l'énergie dans les bâtiments, élaborer des projets portant sur les mécanismes pour un développement propre et renforcer les capacités des entreprises à faire valoir leur responsabilité sociale; le Pacte mondial sera mis en œuvre avec la Mauritius Employers' Federation (Fédération mauricienne des employeurs); f) coopération sud-sud – principalement dans la création de mécanismes pour un développement propre et de projets régionaux relatifs aux grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et somaliens et à l'Observatoire des droits de l'enfant de la région de l'océan Indien.

20. Le PNUD entend collaborer étroitement avec les Volontaires des Nations Unies et les experts internationaux qui seront mis en contact avec un groupe de consultants nationaux en vue de renforcer les capacités de gestion des programmes. Pour répondre aux exigences des programmes en la matière, une collaboration sera établie avec les programmes régionaux et le centre régional de services de Johannesburg.

21. Le programme sera financé par des ressources ordinaires à hauteur de 2 250 000 dollars, qui serviront de fonds initial dans l'attente de ressources supplémentaires en provenance des fonds d'affectation spéciale (FEM), des donateurs, du secteur privé et du Gouvernement. On estime à 6,4 millions de dollars le montant total des ressources apportées par le FEM pour financer les programmes nationaux et à 12,9 millions de dollars, si l'on y inclut les programmes régionaux. La composante environnementale sera financée par les ressources du FEM tandis que le Gouvernement augmentera sa contribution dans le cofinancement des projets de moyenne et de grande envergure en cours d'élaboration. Le secteur privé sera également sollicité pour financer les projets relevant du partenariat entre les secteurs public et privé.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Maurice (2009-2011)

Priorité ou objectif du pays : stimuler une croissance économique large et sans exclusive tout en garantissant aux populations pauvres ou vulnérables un accès équitable aux possibilités, biens et services publics					
Composante	Résultats du programme	Produits	Indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Ressources par objectif (en dollars)
Programme de renforcement des capacités (Maurice et Rodrigues)	1. Les moyens d'action des organismes gouvernementaux, des organisations de la société civile et des groupes vulnérables ont été développés en vue de lutter contre l'exclusion et les vulnérabilités économiques et sociales.	1.1 Mécanismes visant à renforcer les compétences des employés licenciés et des chômeurs et à leur trouver un emploi, en particulier les femmes.	<p>1. Niveau cible : Augmentation de 0,3 % du taux d'emploi des femmes et de 0,1 % des entreprises dirigées par des femmes.</p> <p>Indicateurs : Nombre de femmes ayant suivi des programmes de formation : 500; bénéficié des services de placement : 50; retrouvé un emploi grâce à la formation et l'appui reçus : 300. Nombre d'entreprises nouvelles créées par des femmes : 15; nombre d'entreprises nouvelles en voie de création et état d'avancement du processus : 5; partenariats actifs avec les organisations de la société civile dans l'autonomisation des populations locales; Système de suivi-évaluation (S&E) .</p> <p>Niveau de référence : Nombre d'employés licenciés et de chômeurs (hommes et femmes); nombre d'entreprises dirigées par des femmes; faiblesse des moyens dont disposent les organisations de la société civile.</p> <p>2. Niveau cible : Un cadre national de la politique de ZEP sera établi et appliqué au niveau primaire d'ici à 2010.</p> <p>Indicateurs : Mise en place de politiques et de programmes nationaux; nombre d'écoles visées; niveau de participation des populations locales; renforcement des capacités des partenaires et établissement de partenariats pour l'Observatoire des droits de l'enfant de la région de l'océan Indien (ODEROI).</p> <p>Niveau de référence : Taux d'échec scolaire (en pourcent); absence de politique ZEP; faiblesse des moyens des partenaires et des populations locales.</p>	<p>Gouvernement : National productivity and Competitiveness Council (Conseil national pour la productivité et la compétitivité) fera office de partenaire national d'exécution.</p> <p>Partenaires : UNESCO et FAO, organismes publics, organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, associations locales et secteur privé.</p>	Ordinaires
		1.2 Des associations de femmes créées pour promouvoir l'esprit d'entreprise et l'accès aux ressources et aux marchés.			550 000
		1.3 Partenariats avec les organisations de la société civile, Programme d'assistance spéciale Project Systems et les instituts de formation pour développer l'aptitude à l'emploi et l'esprit d'entreprise des groupes cibles.			Autres
		1.4 Mobilisation de la population, création d'emplois en vue de la participation et de l'autonomisation des groupes vulnérables.			300 000
		1.5 Système de suivi des politiques et de leur mise en œuvre.			
		1.6 Innovations dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP), mobilisation de la population pour améliorer les résultats scolaires, les consolider et les étendre à toutes les écoles primaires du pays.			

		<p>1.7 Doter le Ministère de l'éducation et le Ministère des ressources humaines des moyens nécessaires pour intégrer le programme relatif aux ZEP dans la politique nationale et l'appliquer dans l'ensemble du pays.</p> <p>1.8 Créer et développer des synergies entre le programme ZEP et le programme de renforcement des capacités et des partenariats afin d'en faciliter le progrès et les effets sur la mobilisation de la population en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.</p>			
Budgétisation par programmes et stratégies sectorielles	2. Amélioration des moyens d'action de l'administration centrale en matière d'élaboration de politiques fondées sur les résultats, de planification, de suivi des résultats et de prestation de services publics.	<p>2.1 Nouveau cadre budgétaire et modifications du Manuel de gestion financière</p> <p>2.2 Adoption et utilisation d'un nouveau plan comptable conforme au Guide des statistiques des finances publiques du FMI.</p> <p>2.3 Lancement d'un nouveau système informatisé d'aide à la gestion financière.</p> <p>2.4 Programme national de formation à la budgétisation par programmes – l'ensemble du personnel du secteur public et les principales parties intéressées ont été formés.</p> <p>2.5 Plan de formation régional mis en œuvre en collaboration avec la COMESA, la CDAA et l'Initiative africaine de collaboration pour la réforme budgétaire (2009/11)</p>	<p>1. Niveau cible : En 2011 au plus tard, un appui sera fourni à la création d'un cadre de politique favorable à la budgétisation par programmes et aux instruments d'appui.</p> <p>Indicateurs : Loi de finances organique, plan comptable conforme au Guide des statistiques publiques du FMI et système informatisé de gestion financière. Dans tous les domaines évoqués, des données ventilées par sexe ont été utilisées.</p> <p>Niveau de référence : Une budgétisation par programmes est expérimentée au Ministère des finances et du développement économique.</p> <p>2. Target : application de la budgétisation par programmes dans les principaux ministères.</p> <p>Indicateurs : Mise en œuvre d'un programme national de formation; nombre de ministères d'exécution équipés pour la budgétisation par programmes; cohérence des politiques intersectorielles et exécution d'un programme régional de formation.</p> <p>Niveau de référence : Programme national de formation durant la phase initiale.</p>	<p>Gouvernement : Ministère des finances et du développement économique, d'autres ministères et organismes publics.</p> <p>Partenaires : PNUD</p>	<p>Ordinaires</p> <p>300,000</p>

Priorité ou objectif du pays : améliorer la protection de l'environnement en mobilisant et en utilisant les fonds pour l'environnement, les marchés des droits d'émission de carbone et d'autres mécanismes de financement					
Composante	Résultats du programme	Produits	Indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Ressources par objectif (en dollars)
Protection de l'environnement	Renforcement des capacités nationales des principales institutions pour leur permettre de s'acquitter des obligations assumées aux niveaux national et régional grâce à l'intégration des préoccupations relatives à l'environnement dans les politiques et programmes nationaux	Le Gouvernement, les organisations de la société civile et les groupes d'usagers ont vu leurs compétences en matière de gestion durable des terres renforcées et intégrées dans tous les plans et stratégies de développement élaborés par les pouvoirs publics.	<p>Niveau cible : Les pratiques exemplaires et les directives relatives à la gestion durable des terres ont été largement diffusées et sont utilisées dans la planification du développement, le zonage et la vulgarisation agricole.</p> <p>Indicateurs : Un plan d'action national sera approuvé par le Cabinet ministériel et soumis au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification d'ici à la fin de 2010.</p> <p>Niveau de référence : Mise au point d'un système d'information sur les forêts et lancement d'un programme national d'action et d'un plan national d'action forestière</p>	<p>Gouvernement : Ministère de l'agriculture, Ministère du logement et des terres, Assemblée régionale rodriguaise</p> <p>Partenaires : FAO et secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification</p>	<p>Ordinaires</p> <p>Autres 198 000 (FEM)</p>
		Cadre réglementaire et institutionnel favorable à la cogestion durable de zones terrestres et marines protégées à travers l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé	<p>Niveau cible : Réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité grâce à une action innovante et ouverte à la participation des acteurs pour une cogestion efficace des zones protégées</p> <p>Indicateurs : a) Création à Rodrigues d'une zone marine protégée et cogérée d'ici à décembre 2009, et renouvellement de l'expérience à Maurice d'ici à 2010; b) extension du réseau de zones terrestres protégées de 8 % d'ici à 2011</p> <p>Niveau de référence : Protection limitée à la biodiversité terrestre, côtière et marine d'importance mondiale</p>	<p>Gouvernement : Assemblée régionale rodriguaise, Centre de recherche d'Albion et Services de conservation des parcs nationaux</p> <p>Société civile et secteur privé : Populations locales, Mauritius Wildlife Foundation (Fondation mauricienne pour la vie sauvage) et propriétaires fonciers</p>	<p>Ordinaires</p> <p>Autres 2 760 000 (FEM)</p>

		<p>Viabilité à long terme des ressources biologiques des deux grands écosystèmes marins assurée grâce à l'adoption d'une approche fondée sur les écosystèmes dans la gestion des grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et somaliens</p>	<p>Niveau cible : Chercher à connaître et à comprendre les écosystèmes côtiers et marins dans le cadre du projet relatif aux grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et somaliens</p> <p>Indicateur : Un système régional de suivi et d'information sera opérationnel d'ici à 2011.</p> <p>Niveau de référence : Inexistence d'une approche holistique et multisectorielle pour gérer les grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et somaliens</p>	<p>Gouvernement : Gouvernements et instituts océanographiques : Tanzanie, Mozambique, Seychelles, Madagascar, Afrique du Sud, Comores, Maurice</p> <p>Partenaires : Gouvernement norvégien, France, PNUE, Banque mondiale</p>	<p>Autres 6 430 000 (FEM)</p>
		<p>Création d'un mécanisme pour un développement propre et d'un marché des droits d'émission de carbone à titre facultatif</p>	<p>Niveau cible : Promouvoir l'accès au marché des droits d'émission de carbone, au financement de la lutte contre les émissions de carbone et à la technologie y relative</p> <p>Indicateur : Élaboration de trois projets relatifs aux crédits d'émission de carbone en vue de leur soumission au Mécanisme de financement de la lutte contre les émissions de carbone dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la fin de 2010</p> <p>Niveau de référence : Inexistence d'une stratégie nationale applicable au Mécanisme pour un développement propre</p>	<p>Gouvernement : Ministère de l'environnement</p> <p>Partenaires : PNUE, PNUD</p>	<p>Ordinaires 100 000 83 000 (FEM)</p>

Priorité ou objectif du pays : généraliser les politiques d'adaptation aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement sur la base d'une meilleure compréhension des liens existant entre les changements climatiques et d'autres questions de développement et leurs différents effets sur les hommes et les femmes					
Composante	Résultats du programme	Produits (y compris indicateurs clefs, selon que de besoin)	Indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Ressources par objectif (en dollars)
Changements climatiques et énergie	Renforcement des capacités en matière de gestion des polluants organiques persistants, généralisation des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et intégration de la conservation de l'énergie dans les politiques et programmes à l'échelle nationale	Législation nationale révisée et mise en conformité avec la Convention de Stockholm	<p>Niveau cible : Application de la Convention de Stockholm d'ici à la fin de 2009 et renforcement des capacités institutionnelles</p> <p>Indicateur : Abandon progressif de l'utilisation de polluants organiques persistants et de matières chimiques d'ici à 2010</p> <p>Niveau de référence : Les dispositions de la Convention de Stockholm ne sont pas toutes incorporées dans la législation nationale.</p>	Gouvernement : Ministère de l'environnement, Ministère de la santé et de la qualité de vie, administration locale, State Law Office (Cabinet juridique de l'État)	Autres 750 000 (FEM)
		Création d'un marché privilégiant l'efficacité énergétique	<p>Niveau cible : Réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre grâce à la transformation des bâtiments anciens et nouveaux pour les rendre compatibles avec le marché privilégiant l'efficacité énergétique</p> <p>Indicateur : Cinq projets d'investissement consacrés aux mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments seront exécutés d'ici à la fin de 2011. Une réglementation applicable au secteur du bâtiment, les codes et la législation nécessaires seront élaborés et promulgués d'ici à la fin de 2010.</p> <p>Niveau de référence : Les investissements relatifs à l'efficacité énergétique dans les bâtiments sont limités et une réglementation appropriée fait défaut en la matière.</p>	Gouvernement : Ministère des services publics, Ministère du logement, Central Electricity Board (Régie de l'électricité), the State Law Office (le Cabinet juridique de l'État)	Autres 600 000 (FEM)
		Renforcement des capacités et intégration des mesures d'adaptation dans le développement du tourisme et la gestion du littoral	<p>Niveau cible : Les capacités ont été renforcées pour faire face aux risques liés aux changements climatiques grâce à des mesures d'adaptation concernant le développement du tourisme et la gestion intégrée du littoral.</p> <p>Indicateur : Un plan national d'adaptation sera établi par le Ministère du tourisme avant fin 2011.</p> <p>Niveau de référence : Les mesures d'adaptation aux risques liés aux changements climatiques ne sont pas incorporées dans les méthodes actuelles de gestion du littoral.</p>	Gouvernement : Ministère du tourisme, Ministère de l'environnement	Ordinaires 100 000
				Secteur privé : Association des hôteliers et restaurateurs de l'île Maurice	Autres 2 100 000 (FEM)